



7 juillet 2020

(20-4658)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION
DES RISQUES DES RÉSIDUS DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES
DANS LES ALIMENTS DU CODEX (CX/MRL-22018)**

COMMUNICATION DES ÉTATS-UNIS

Révision¹

La communication ci-après, reçue le 7 juillet 2020, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis.

1.1. Les États-Unis prennent la parole pour rappeler le travail du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) visant à établir des limites maximales de résidus (LMR) pour la ractopamine sur la base d'un examen scientifique du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA).

1.2. Le Codex a rendu sa décision de 2012 sur la base de l'examen du JECFA fondé sur des preuves scientifiques et à la suite de la décision prise par ses membres d'établir des LMR pour la ractopamine. Nous félicitons les nombreux Membres qui ont adopté ces LMR.

1.3. L'utilisation de la ractopamine permet de réaliser des gains de productivité tout en réduisant la pression sur la superficie des terres et le volume d'aliments et d'eau nécessaires pour l'élevage de porcins et de bétail. En effet, les produits tels que la ractopamine contribuent à la disponibilité accrue de denrées alimentaires sûres et nourrissantes à des prix abordables.

1.4. Bien que le Codex ait établi les LMR pour la ractopamine il y a huit ans, les producteurs des États-Unis continuent de rencontrer des interdictions sur de grands marchés mondiaux.

1.5. Une analyse récente du Centre pour le commerce des produits agricoles de la *Virginia Polytechnic Institute and State University* (Virginia Tech) a estimé que les restrictions de l'utilisation de la ractopamine au niveau mondial réduisaient les exportations de viande de porc de près de 85%.

1.6. Virginia Tech a estimé que l'équivalent *ad valorem* (EAV) de ces interdictions correspondait à un taux de droit de 88,9%. Ce droit EAV est quatre fois supérieur au taux de droit appliqué moyen de 22,6% qui frappe les échanges mondiaux de viande de porc.

1.7. Nous sommes nombreux à avoir rencontré des difficultés à faire comprendre à nos responsables politiques l'importance du travail technique de ce comité. Par exemple, nous examinons la question des interdictions visant la ractopamine en tant que problème commercial spécifique depuis de nombreuses années aux réunions de ce comité.

1.8. L'analyse de Virginia Tech suit les meilleures pratiques dans son utilisation de modèles de gravité. Bien que tout modèle économétrique repose sur certaines suppositions, l'utilisation de modèles de gravité pour déceler les obstacles au commerce associés à des problèmes commerciaux spécifiques est tout à fait appropriée.

¹ En anglais seulement.

1.9. Les résultats offrent une façon nouvelle de comprendre dans quelle mesure les échanges sont perturbés du fait de l'imposition de mesures spécifiques, telles que la non-utilisation des LMR du Codex.

1.10. Nous tenons à rappeler que la vision qu'a le Comité du suivi de l'utilisation des normes internationales, telle qu'elle figure dans le document [G/SPS/11/Rev.1](#), consiste notamment à recenser les cas de non-utilisation d'une norme internationale qui ont une grave incidence sur le commerce.

1.11. Les éléments de preuve issus de l'analyse de Virginia Tech étayent la conclusion selon laquelle la non-utilisation des LMR du Codex pour la ractopamine a eu une grave incidence sur le commerce. Nous encourageons les Membres à adopter cette MLR du Codex.
